

Malakoff, le 11 février 2020

## Décision n°2020 - 31 portant délégation de signature – Mme Guilaine CHAMPALIER

La Directrice générale par intérim de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu l'arrêté de la ministre des armées, de la ministre du travail et de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 10 février 2020 portant nomination par intérim de la directrice générale de l'Établissement public d'insertion de la défense – Mme SIPRES (Nathalie) ;

Vu la décision n° 2018 - 67 du 21 décembre 2018 portant organisation du siège de l'EPIDE et attributions des directions et services,

Vu la décision n°2019 - 18 du 28 mars 2019 portant nomination de la directrice supports et affaires financières

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>.** – Délégation est donnée à Mme Guilaine CHAMPALIER, directrice Supports et affaires financières, à l'effet de signer au nom de la directrice générale par intérim,

- les marchés publics et les accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT ;
- les bons de commande qui découlent d'un marché public notifié et qui sont d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € HT ;
- et, dans la limite de ses attributions, tous autres actes et pièces de correspondance, à l'exclusion des textes normatifs internes à l'établissement.

**Art. 2.** – La présente décision prend effet à la date de sa signature.

**Art. 3.** – Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site Internet de l'Établissement.

NATHALIE SIPRES

